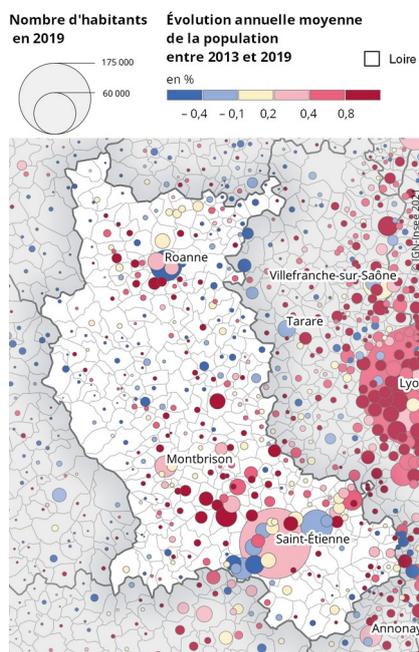


## Communiqué de presse

L'Insee Auvergne-Rhône-Alpes publie les populations légales de toutes les communes de la région

### Département de la Loire : 765 634 habitants

Une population en faible hausse, uniquement portée par les naissances



Source : Insee, Recensements de la population 2013 et 2019

### Chiffres-clés



	Loire	Région
Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	765 634	8 042 936
Taux de croissance annuel moyen 2013-2019	+ 0,2 %	+ 0,6 %
<i>Solde naturel</i>	+ 0,2 %	+ 0,3 %
<i>Solde migratoire</i>	+ 0,0 %	+ 0,3 %
Taux de croissance annuel moyen 2008-2013	+ 0,4 %	+ 0,8 %
<i>Solde naturel</i>	+ 0,3 %	+ 0,4 %
<i>Solde migratoire</i>	+ 0,1 %	+ 0,3 %

Source : Insee, Recensements de la population 2008, 2013 et 2019

## Saint-Étienne Métropole

Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	405 479
Taux de croissance annuel moyen 2013-2019	+ 0,1 %
<i>Solde naturel</i>	+ 0,3 %
<i>Solde migratoire</i>	- 0,2 %

Source : Insee, Recensements de la population 2013 et 2019

### Les 5 communes les plus peuplées

Commune	Population		
	2008	2013	2019
Saint-Étienne	172 696	172 023	173 821
Saint-Chamond	35 516	35 308	34 841
Roanne	35 936	35 507	33 809
Firminy	17 513	17 066	16 901
Montbrison	14 931	15 673	15 915

Source : Insee, Recensements de la population 2008, 2013 et 2019

### Les 5 communes en plus forte croissance parmi les communes de plus de 5 000 habitants

Commune	Population 2019	Évolution 2013-2019		
		Ensemble	Solde naturel	Solde migratoire
Saint-Marcellin-en-Forez	5 001	+ 1,9 %	+ 0,7 %	+ 1,2 %
Sury-le-Comtal	6 653	+ 1,6 %	+ 0,9 %	+ 0,7 %
Saint-Just-Saint-Rambert	15 229	+ 1,0 %	- 0,5 %	+ 1,5 %
La Talaudière	6 977	+ 1,0 %	- 0,7 %	+ 1,7 %
Villerest	5 030	+ 1,0 %	+ 0,3 %	+ 0,7 %

Source : Insee, Recensements de la population 2013 et 2019

#### Note méthodologique

La méthode du recensement annuel est basée sur des cycles de collecte de cinq ans. Pour plus de pertinence, les données sont donc traditionnellement analysées avec un pas de cinq ans. Toutefois, l'évolution de la situation sanitaire a conduit à reporter à 2022 l'enquête annuelle de recensement prévue en 2021. Pour toutes les communes de moins de 10 000 habitants, il y aura donc dorénavant (pendant les cinq prochaines années) un intervalle entre deux collectes de recensement de six ans au lieu de cinq habituellement. La méthode de calcul des populations annuelles a été adaptée en conséquence. Pour être robustes, les évolutions mesurées sur la dernière période (ici 2013-2019) doivent donc être analysées avec un pas de six ans. Dans le présent document, les comparaisons sont donc basées sur une période de six ans pour la plus récente (2013-2019) et une période de cinq ans (2008-2013) pour la plus ancienne. La comparaison des évolutions de la population, du solde migratoire et du solde naturel sur ces périodes de durée différente n'en reste pas moins pertinente, car toutes les données sont présentées en moyenne annuelle.

**Retrouvez les populations légales  
de toutes les communes de France  
ainsi que leurs évolutions sur [insee.fr](http://insee.fr)**

#### Contact presse

**Nathalie Camus**  
04 78 63 26 96  
[dr69-sed-conseil-media@insee.fr](mailto:dr69-sed-conseil-media@insee.fr)